



N° 17.45
FACTURATION JOURNEE DE L'ENVIRONNEMENT
2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil syndical dûment convoqué le 02 octobre 2017, s'est réuni à St Quentin Fallavier, le 11 octobre 2017 de l'an deux mille dix-sept sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JOURDAIN.

Nombre de membres en exercice : 106 titulaires / 62 Présents : / 64 Votants :

PRESENTS OU REPRESENTES :

- ① - Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (26)
- ② - Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (4)
- ③ - Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné (9)
- ④ - Communauté de Communes des Vals du Dauphiné (7)
- ⑤ - Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné (16)

2 pouvoirs déposés

Après signature de la feuille de présence, vérification du quorum.

M. Jean-Marie BOSCH, est nommé secrétaire de séance.

Il est exposé :

Le SMND a organisé le 25 mars 2017 en collaboration avec les communes et les intercommunalités, la journée de l'environnement.net (nettoyage de printemps).

A ce titre, notre collectivité a déployé un certain nombre de moyens en terme de communication et de supports remis aux participants (gilets, cadeaux participants, diplômes, outils pédagogiques...). Il a été également convenu que le SMND centralisait les commandes de certains matériels (gants adultes et enfants, sacs à gravats) pour les intercommunalités et les communes, charge à ces collectivités de rembourser les frais engagés.

Il convient donc aujourd'hui de fixer les contributions de chaque collectivité, en fonction des frais réels engagés :

Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère = 978,10€
Communauté de communes de l'Est Lyonnais = 1 541,30€
Communauté de communes des Balcons Du Dauphiné = 1 084,30€
Communauté de communes des Collines du Nord Dauphiné = 498,20€
Communauté de communes des Vals Du Dauphiné = 221,30€

Les contributions de chaque collectivité feront l'objet d'un titre de recette.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités
effectuées

HEYRIEUX, le 11 octobre 2017

Jean-Pierre JOURDAIN,
Président

